

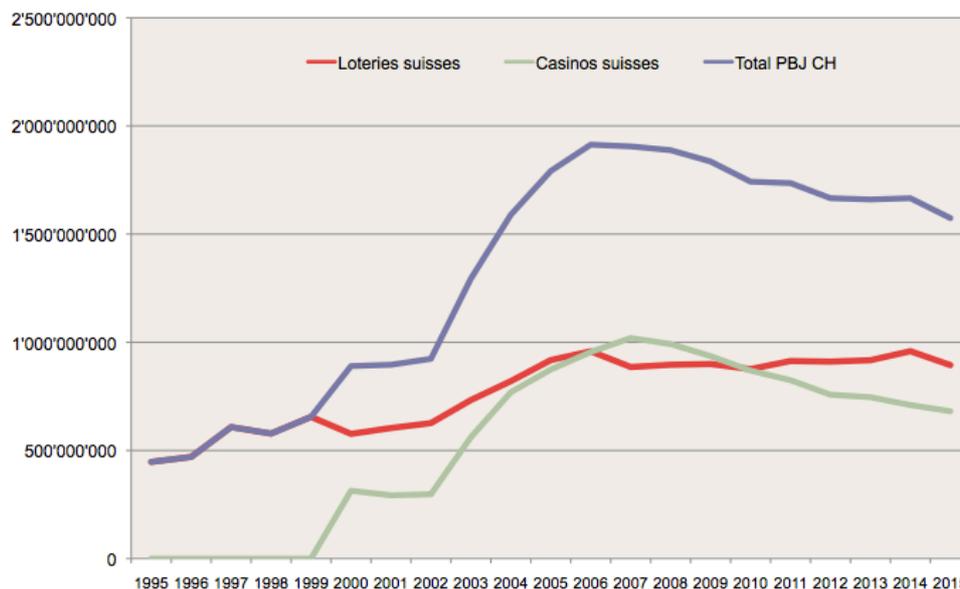
## Les jeux d'argent en Suisse

La Suisse a une offre de jeux d'argent très importante. La Suisse compte 21 casinos, ce qui représente une des plus fortes densités de casinos par habitant au monde. On a compté en Suisse 4'720'000 entrées en 2015<sup>1</sup>. Les jeux de loteries sont également présents dans toute la Suisse avec Swisslos et la Loterie romande qui proposent des jeux de grattage, de tirage ainsi que des paris sportifs, certains jeux sont accessibles en ligne.

En Suisse romande, on trouve un casino par canton et les jeux de loteries sont répartis sur plus de 2'650 points de vente. On trouve aussi près de 700 distributeurs de loteries électroniques (Tactilos) dans les bars et cafés ; ces derniers sont très prisés par les joueurs et représentent 24% du revenu brut des jeux de la Loterie romande en 2015 (le *revenu* ou *produit brut des jeux* correspond à la totalité des mises moins les gains, c'est l'argent perdu par les joueurs). Le revenu des jeux d'argent a considérablement évolué en Suisse au cours du temps. En 2015, le produit brut des jeux d'argent s'est élevé à : **1'574 millions CHF**. Sur cette somme, 887 millions ont été reversés à l'utilité publique (impôt sur les maisons de jeux [AVS] + redistribution des bénéfices des loteries).

### Evolution du produit brut des jeux en Suisse de 1995 à 2015<sup>2</sup>

(Source : GREA)



<sup>1</sup> Commission fédérale des maisons de jeu : <http://www.esbk.admin.ch/esbk/fr/home/spielbanken/spielbankenliste.html>

<sup>2</sup> Sources : Rapports d'activités de la Loterie romande, Rapports d'activités Swisslos, Rapports d'activité CFMJ, Statistiques des Loteries de l'Office fédéral de la justice (OFJ).

## Le cadre légal des jeux d'argent

Les jeux d'argent et de hasard ont été régulés en Suisse pour la première fois en 1874, (modification art. 35 de la Constitution). Les loteries et paris ne subissent aucun changement, mais les maisons de jeu sont interdites. En 1920, l'interdiction des maisons de jeu est renforcée et de nouveau assouplie (1928) pour promouvoir le tourisme (les Kursaals avec jeu de boules sont autorisés).

Les jeux d'argent en Suisse sont encadrés par deux lois distinguant les jeux de casinos (Loi sur les maisons de jeu - LMJ) et les jeux de loteries et paris (Loi sur les loteries et paris – LLP). Suite à une votation populaire en 1993, l'art. 35 Cst est modifié et remplacé par l'art. 106 qui réintroduit les maisons de jeu en Suisse. La Loi sur les maisons de jeu (LMJ) est ainsi adoptée le 8 décembre 1998 et entre en vigueur le 1er avril 2000. Vingt-et-une concessions de casinos sont aujourd'hui attribuées en Suisse, le secteur est surveillé par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ).

En 1923, la Loi sur les loteries et les paris est créée (LLP), les loteries à but d'utilité publique restent tolérées. En 2001, la Confédération souhaite réviser la LLP, pour l'adapter aux valeurs actuelles de la société, comprenant entre autres le développement de moyen pour lutter contre la dépendance au jeu. Les 26 cantons préfèrent s'organiser entre eux et adoptent une convention intercantonale en janvier 2005 (CILP), qui verra l'instauration d'une taxe pour la prévention de la dépendance au jeu de 0,5% sur le produit brut des jeux de loteries et paris en Suisse (Art.18); un organe de surveillance est instauré: la Commission des loteries et paris (COMLOT).

## Le nouveau projet de loi sur les jeux d'argent en bref

Le peuple suisse a plébiscité, en mars 2012, un nouvel article constitutionnel sur les jeux d'argent (art. 106 Cst.). Une révision en profondeur de la législation sur les jeux d'argent est donc en cours. Les changements annoncés par le Conseil fédéral portent notamment sur une diminution des recettes fiscales (exonération des gains de loteries) compensée par l'ouverture d'un marché des jeux en ligne (internet). Il est également prévu de développer une meilleure coordination entre les cantons et la Confédération et surtout de renforcer la protection de la population contre les risques de dépendance au jeu. Cette tâche revient essentiellement aux cantons.

Le projet de loi est actuellement débattu au Parlement. Les milieux de la prévention demandent la mise en place d'un financement pour les cantons, afin de répondre à leurs nouvelles obligations légales pour lutter contre le jeu excessif, mais aussi la création d'une commission consultative, afin de mieux s'adapter aux évolutions rapides du marché des jeux, notamment online ; enfin un meilleur contrôle d'accès aux jeux interdits pour les mineurs de moins de 18 ans est demandé, notamment pour les dispositifs électroniques.

Plus d'information sur <http://www.grea.ch/revision-de-la-loi-sur-les-jeux-dargent-et-de-hasard-en-suisse>